Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Règlement Triathlon de Lacanau
12e édition, 24 & 25 avril 2027

Préambule

Les épreuves du Triathlon de Lacanau sont soumises aux règlements de la FFTRI.

En s'inscrivant et prenant part aux épreuves du Triathlon de Lacanau, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité. Il est de la responsabilité de chaque athlète d'en prendre connaissance avant son épreuve.

Règles générales & sportives

Article 1 : Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition. Ils ne comprennent aucun frais de transport, d'hébergement ou de repas ni aucun frais médicaux (soins prodigués sur site, rapatriement…), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions se font en ligne en passant par le site internet de l'épreuve (https://triathlonlacanau.fr/). La clôture des inscriptions est fixée au dimanche 18 avril à 23h59.

Des inscriptions seront possibles sur place, sous réserve de dossards encore disponibles au tarif en vigueur à partir du 1er janvier 2027.
Tableau du tarif des épreuves

Épreuves	**Tarifs**		**Licence Expérience** *(uniquement si licencié loisir ou non-licencié)*	**Nombre de participants maximum**
	Avant le 01/01/2027	**À partir du 01/01/2027**		
Triathlon M Individuel	60 €	70 €	22 €	900
Triathlon M Relais	80 €	90 €	5 €/pers	50 équipes
Triathlon L Individuel	135 €	145 €	40 €	900
Triathlon L Relais	165 €	175 €	10 €/pers	50 équipes
XS Jeunes	17€	20€	4€/pers	200

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Épreuves	Tarifs		Licence Expérience *(uniquement si licencié loisir ou non-licencié)*	Nombre de participants maximum
	Avant le 01/01/2027	À partir du 01/01/2027		
XS Individuel Open	**22€**	**25€**	**4€/pers**	**170**
XS Open Relais	**30€**	**35€**	**4€/pers**	**30**
Aquathlon 6/7 ans	**2 €**		**4 €**	**60**
Aquathlon 8/9 ans			**4 €**	**60**
Aquathlon 10/11 ans			**4 €**	**60**
Aquathlon 12/13 ans			**4 €**	**60**

Article 2 : Conditions d'accès aux épreuves

Tableau des conditions d'accès aux épreuves du Triathlon de Lacanau

Épreuves	Catégories	Si licencié FFTRI Compétition	Si licencié loisir ou non-licencié
Triathlon M Individuel	Juniors à Masters	Licence FFTRI	Formulaire Info Santé + Licence Expérience
Triathlon M Relais	Juniors à Masters		
Triathlon L Individuel	Juniors à Masters		
Triathlon L Relais	Juniors à Masters		
Aquathlon 6/9 ans	Mini-poussins		Questionnaire de santé + Autorisation Parentale + Licence Expérience
Aquathlon 8/9 ans	Poussins		
Aquathlon 10/11 ans	Pupilles		
Aquathlon 12/13 ans	Benjamins		
XS Jeunes	Benjamins à Cadets		
XS Individuel Open	Cadets à Masters		Questionnaire de santé (Mineurs) ou Formulaire Info Santé (Majeurs) + Licence Expérience
XS Open Relais	Cadets à Masters		

À défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing de la course réalisé sur le site de la manifestation quelques minutes avant le départ.

Pour faire partie du SAS Élites, les athlètes féminins ou masculins doivent être professionnels et l'attester. Tout autre athlète peut également demander de faire partie de ce SAS en transmettant 3 résultats significatifs sur des courses de même format à contact@triathlonlacanau.fr. L'organisateur se réserve alors le droit d'accorder ou non l'accès à ce SAS à l'athlète qui en fait la demande.

Article 3 : Exposé de course

Des exposés de course, ou « briefings », sont organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents avant leur départ. Ce dernier est complété par une intervention de l'arbitre principal pour rappeler quelques règles à respecter le temps de la course.

Les concurrents doivent obligatoirement être présents au briefing de leurs épreuves et prendre connaissance des documents mis à leur disposition tels que le Guide de l'athlète qui sera envoyé par mail à chaque participant à l'approche de l'événement et disponible sur le site internet de l'épreuve.

Article 4 : Identification des concurrents & chronométrage

L'organisation fournira aux athlètes un pack d'inscription comprenant notamment :

- 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce non-restituée sera facturée 30 €)
- 1 dossard pour la partie cyclisme et la course à pied
- 1 étiquette pour la tige de selle.

L'organisation ne fournissant qu'un seul dossard, le participant doit **prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache**.

Le chronométrage de l'épreuve sera assuré par une entreprise de chronométrage.

Article 5 : Sécurité des épreuves

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

Article 6 : Partie Natation

Le port du bonnet de bain est obligatoire (*réglementation de la FFTRI*).
L'organisation ne fournit pas de bonnet de bain dans un souci « d'éco-responsabilité ». Il convient donc à chaque participant de s'équiper de son propre bonnet de bain.

Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, etc.) est interdit.

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation afin d'éviter tout endommagement ou déchirure de ce dernier.

Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température < 12 °), elle serait remplacée par 7,5 km de course à pied pour le Triathlon L et 5 km pour le Triathlon M.

Attention l'organisation met en place des barrières horaires en natation :

- ⇨ Pour le Triathlon M : tout participant doit avoir quitté le parc à vélo 50 minutes après le départ de la dernière vague
- ⇨ Pour le Triathlon L : tout participant doit avoir quitté le parc à vélo 1h après le départ de la dernière vague

Passé ces horaires, tout participant ne pourra pas s'engager sur la partie vélo et sera mis hors course (DNF *(Did Not Finish)* sur le classement).

Article 7 : Partie vélo

Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.

Le circuit n'est pas fermé à la circulation. Le triathlète doit donc respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.

L'abri aspiration (drafting) est totalement interdite.

- ⇨ Triathlon M : Les triathlètes doivent respecter une distance de 7 mètres entre 2 vélos.
- ⇨ Triathlon L : Les triathlètes doivent respecter une distance de 12 mètres entre 2 vélos.

Le dossard doit être visible dans le dos pendant toute la durée de la partie vélo et toute modification est interdite.

Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.

L'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique ou aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle sont interdits sur l'ensemble des parcours, l'Aire de Transition et la zone d'arrivée.

Attention l'organisation met en place des barrières horaires sur la partie vélo:

- ⇨ Pour le Triathlon M : tout participant doit avoir quitté le parc à vélo 2 h 20 après le départ de la dernière vague de natation
- ⇨ Pour le Triathlon L : tout participant doit avoir quitté le parc à vélo 4 h 45 après le départ de la dernière vague de natation.

Passé ces horaires, tout participant ne pourra pas s'engager sur la partie Course à pied et sera mis hors course (DNF *(Did Not Finish)* sur le classement).

Article 8 : Partie course à pied

Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible pendant toute la durée de la partie course à pied.

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci sous peine de disqualification.

Des points de contrôle seront mis en place sur la boucle pour vérifier que les concurrents font bien le parcours prévu et le bon nombre de tours.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu et les bretelles doivent être gardées sur les épaules si l'on porte une tri fonction. À 100 m de l'arrivée, la tri-fonction devra être intégralement refermée (pas de restrictions sur le reste de la course).

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, ni assistance ou accompagnement. Les écouteurs ou dispositifs pour écouter de la musique sont interdits

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Il est demandé aux triathlètes de respecter les zones de propreté situées avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.

Dans le cadre de la démarche écoresponsable de l'épreuve, aucun gobelet ne sera fourni aux ravitaillements. Chaque participant doit prévoir son propre contenant réutilisable ou gobelet souple. Des contenants pourront être proposés à la vente sur le stand de la Ligue. » à 3 €

Article 9 : Aquathlons enfants

Partie Natation
Le port du bonnet de bain est obligatoire (*réglementation de la FFTRI 2027*).
L'organisation ne fournit pas de bonnet de bain dans un souci « d'éco-responsabililté ». Il convient donc à chaque jeune de s'équiper de son propre bonnet de bain.

Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, etc.) est interdit.

Le port de la combinaison est autorisée entre 16°C et 24,5°C et interdite si la température est supérieure à 24,5°C. Elle est interdite sur la partie course à pied
Endessous de 16°C, la partie natation est annulée.

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation afin d'éviter tout endommagement ou déchirure de ce dernier.

Partie course à pied
Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible pendant toute la durée de la partie course à pied.

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci sous peine de disqualification par les arbitres.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu et les bretelles doivent être gardées sur les épaules si l'on porte une tri fonction. À 100 m de l'arrivée, la tri-fonction doit être fermée.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, ni assistance ou accompagnement

Article 10 : Sanctions

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve et ce, du retrait du dossard à la fin de la proclamation des résultats.

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement
- Sanctionné : demande de remise en conformité par **carton jaune** ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un **carton bleu** ; disqualification par un **carton rouge**.

Les temps de pénalité (**carton bleu**), à réaliser à la zone de pénalité située avant l'entrée du parc à vélo, sont les suivants :

- Triathlon XS ou S : 1 minute d'arrêt à la zone de Pénalité (Avant de poser son vélo)
- Triathlon M : 2 minutes d'arrêt à la zone de Pénalité
- Triathlon L : 5 minutes d'arrêt à la zone de Pénalité

Les décisions des arbitres sont sans appel.

Article 11 : Classement & récompenses

À l'issue de la course, les classements seront mis en ligne sur les sites internet de l'épreuve et du chronométreur.

Les catégories récompensées seront identiques sur toutes les épreuves pour les femmes et les hommes.

Pour toutes les épreuves, les récompenses ne sont pas cumulables pour un athlète classé au scratch et en groupe d'âge/catégorie.

La présence de l'athlète est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés.

Tableau des athlètes récompensés sur les épreuves individuelles (Femmes et Hommes)

Épreuve	Scratch			Benjamins			Minimes			Cadets		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Triathlon XS Jeunes	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Épreuve	Scratch			Cadets			Junior			Senior			Master		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Triathlon XS Open	X	X	X	X			X			X			X		

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Épreuve	Scratch			Junior			Senior			Master		
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	2
Triathlon M	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Triathlon L	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Sur les Triathlon XS, M et L Relais, les équipes récompensées seront les suivantes :

- 1ère équipe 100 % féminine.
- 1ère équipe mixte.
- 1ère équipe 100 % masculine.

Les Para Triathlètes seront récompensés sur le podium sur toutes épreuves et catégories confondues.
Pour les aquathlons enfants, chaque jeune se verra remettre une médaille à son arrivée.

Article 12 : Grille de prix

L'organisation met en place des récompenses tarifées pour les trois premières femmes et les trois premiers hommes au scratch sur les Triathlon M et L Individuel.

Épreuve	Scratch		
	1 F/H	2 F/H	3 F/H
Triathlon M	400 €	300 €	200 €
Triathlon L	1 500 €	1 000 €	750 €

Article 13 : Assurance

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.
L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Article 14 : Modification, abandon et annulation

⇨ **Du fait du participant**

Tout participant peut demander une annulation et le remboursement de son inscription jusqu'au vendredi 16 avril 2027 à 17h30 sur **présentation d'un justificatif médical. Le remboursement de l'inscription se fera alors** à hauteur des frais d'inscription moins 10 € pour frais de gestion de dossier pour les inscriptions sur le Triathlon M (Individuel ou Relais) ou moins 20 € pour frais de gestion de dossier pour les inscriptions sur le Triathlon L (Individuel ou Relais). Les frais de la plateforme d'inscription ne sont, eux, pas remboursés.

Passée cette date et selon les conditions mentionnées ci-dessus, aucune demande d'annulation ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Le transfert de dossard pour l'année suivante ou une autre course n'est pas possible.

⇨ **Du fait de l'organisation**

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes, arrêté préfectoral par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation.

⇨ **Du fait des concurrents**

Tout concurrent qui abandonne doit obligatoirement signaler son abandon à un membre de l'organisation ou à un arbitre et restituer sa puce de chronométrage. »

Chaque participant reconnaît participer sous sa propre responsabilité et s'engage à disposer d'une condition physique compatible avec la pratique de l'épreuve. »

Article 15 : Droit à l'image, communication et vidéos

Par leur participation aux épreuves du Triathlon de Lacanau, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image lors de l'événement sur les photos et vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître et ce, sous quelque forme que ce soit pour une exploitation directe ou dérivée.

Cette autorisation est valable 3 ans à compter du jour de la prise de vue.

Maison Régionale des Sports / 2 Avenue de l'Université / 33400 - Talence
Tel : 05 57 22 42 17 / Email : contact@triathlonlacanau.fr

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Les caméras embarquées (webcam) sont INTERDITES

Il est interdit d'utiliser de lecteur vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.

Dernière mise à jour le : 31/10/2026.
Sous réserve de modifications